

0710093r@ac-dijon.fr

COVID 19 Note n°3 du 23-03-2020

1) Questions-réponses

Certains d'entre vous ont fait remonter des interrogations, notamment en ce qui concerne l'accueil des enfants de soignants.

Quelques éléments de réponse.

Devra-t-on accueillir des élèves hors temps scolaire (midi, fin de journée, mercredi et week-ends) ?	Pas d'obligation. Nous sommes sur la base du <u>volontariat</u> . Pour le moment pas de demandes (Chalon 1)
Sera-t-on certain que du matériel de protection sera disponible (gants, masques) ? A cette fin, regarder si la valise des PPMS n'en contient pas ?	Non, pas de certitude. En revanche, il est possible de collecter les masques des valises PPMS. <u>Mais, pas d'obligation pour les directeurs de se rendre dans leur école.</u>
Les communes vont-t-elles bien désinfecter les salles utilisées ? Et mettre à disposition du désinfectant ?	A ma connaissance, cela se fait dans les écoles d'accueil de Chalon. Les directeurs, bien sûr, dans les autres écoles d'accueil, voudront bien prendre l'attache des maires pour le vérifier.
Ne devrait-on profiter du personnel volontaire pour constituer de plus petits groupes d'élèves dans les écoles d'accueil ?	Dans la pratique, la plupart des groupes n'atteignent pas 8 ou 10 élèves. Donc, si l'on a deux enseignants en même temps (ce que je souhaite dans tous les cas, quel que soit le nombre d'élèves), on va pouvoir constituer des groupes encore plus restreints (surtout si l'on a des maternelles et des élémentaires).
Comment faire pour aider les élèves et familles qui se trouvent dans le foyer Adoma qui n'ont ni outil informatique ni télévision... ?	A ce jour, pas de moyen particulier, malheureusement. Je vais prendre l'attache de la mairie de Chalon pour voir si l'on peut faire quelque chose. Je vais renvoyer aussi la question au niveau de la DSDEN, pour voir si l'on ne peut pas avoir une coordination départementale.
Comment expliquer aux familles allophones ce qu'elles ont à faire ?	Proposition : a minima, transmettre des instructions écrites en utilisant Google traduction

2) AFFELNET / entrée en 6ème.

Il convient d'adapter la procédure, en retenant quelques principes-clés :

- le directeur peut éditer le volet 2 dès aujourd'hui, 23 mars.
- il est nécessaire que, d'une manière ou d'une autre, un contact soit établi avec chaque famille concernée (transmettre ce volet par mail, envoi postal ou par téléphone etc.)
- il faut que la famille puisse valider ce volet, mais on pourra de fait s'affranchir de la signature des parents.
- le directeur fait suivre les demandes de dérogation, sans signature.

Par ailleurs, et compte tenu des circonstances, il est important que la division des élèves ait en sa possession un récapitulatif des demandes, pour qu'elle soient étudiées à un moment donné. Aussi, nous vous proposons pour cela de compléter le tableau suivant (suivre le lien).

Pour ce tableau, il n'y a pas d'urgence absolue, mais il me paraît nécessaire d'avoir ce support pour que les services de la DSDEN puissent avoir une bonne visibilité des demandes, des « flux » : <https://lite.framacalc.org/9fpk-derogationschalon1>

3) Familles sans connexion internet

Je vous remercie de me faire connaître le nombre de situation de cet ordre, pour votre école, et les solutions que vous avez pu trouver.

A minima, je pense que vous avez vu que **France 4** propose quotidiennement des créneaux d'enseignement (un enseignant s'adresse aux élèves et aux parents, et conduit une leçon). Même si les thèmes affichés ne correspondent pas forcément à votre progression, on peut penser que ce rendez-vous quotidien est utile.

Merci.

Charles PERRIN ; IEN Chalon 1

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'C. Perrin', written over a horizontal line.